



Emploi du temps enfants

Par Romaline

Bonjour,
Divorcée, j'ai deux filles avec mon ex mari. Il les a un week-end sur deux et la moitié des vacances.

Une de mes filles va à la garderie de l'école le soir depuis 1 mois car je quitte plus tard du travail. Je paie la facture sans rien demander à mon ex mari (qui, soit dit en passant, ne paie pas de pension).

L'école s'est trompée et a envoyé la facture de la garderie à mon ex mari. Le drame...

Du coup il me reproche de ne pas lui avoir demandé son accord pour l'inscription à la garderie, et il exige de savoir quels jours elle y va, à quelles horaires, et il ajoute à la fin "je suis aussi en droit de te demander pour quelles raisons va t-elle à la garderie ?"

A t-il le droit de me demander tout ça en sachant que c'est sur mon temps de garde ? Je ne vais quand même pas lui justifier mon emploi du temps...

Par yapasdequoi

Bonjour,
Sur votre temps de garde, votre ex-mari n'a pas de droit de regard, il n'a pas non plus à valider l'inscription à la garderie. S'il veut s'immiscer dans votre gestion des enfants, il doit signaler leur mise en danger aux services sociaux... ce qui n'est absolument pas le cas dans ce que vous décrivez.
Vous pouvez saisir le JAF pour remettre les pendules à l'heure et obtenir une pension, selon les ressources et charges de chacun des parents.

Par Isadore

Bonjour,

Je suis d'accord, vous pouvez lui dire qu'elle va à la garderie parce que vous l'avez décidé, et que le reste n'est pas ses oignons. Ou l'ignorer.

A noter que oui, il a le droit de vous demander cela. Il a aussi le droit de vous demander la couleur de vos chaussettes ou votre menu du lundi. Mais vous n'êtes pas obligée de répondre.

A noter que vous pouvez obtenir une pension alimentaire ou le partage de certains frais (santé, scolarité...) s'il en a les moyens. Mais sauf cas très particulier, un juge n'ordonnera en aucun cas le partage des frais liés à la garderie. C'est votre choix, il est donc normal que le père ne verse rien.